

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTSALVY

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2013

Le Conseil communautaire s'est réuni le lundi 30 septembre 2013 au bâtiment Enfance Jeunesse à Lafeuillade en Vézie, sous la présidence de M. Jean BONNET.

Date de convocation : 23 septembre 2013

Etaient présents : *(les délégués suppléant des conseillers titulaires sont portés en italique)*

Mesdames et Messieurs : *Pierre COUDERC, Raymond MARTORY, Michel CASTANIER, Marie-Jeanne LEYBROS, Jean BONNET, Bruno CAZARD, Michel MONIER, Henri MEYNIEL, André VAURS, Jean-Louis PUECH, Marie-Antoinette DELAVault, Jean-Claude MUET, Georges DELPUECH, Pierre SIQUIER, Raymond FROMENT, Louis FOURNIER, Annie PLANTECOSTE, André PERIER, Michel PUECH, Vincent DESCOEUR, Nicolas CAYRON, Michel MERAL, Jean-Louis LAROUSSINIE, Jean-Claude CASTANIER, Pierre MONTARNAL, Chantal DELOUVRIER, Robert CROS, Yves COUSSAIN, Bernadette LALANDE.*

Etaient aussi présents des membres suppléants, sans voix délibérative : Madame et Messieurs : Pascale DUQUESNE, Frédéric LASSALE, Jean-Pierre LISSORGUES, Claude DELMAS, Clément RAYMOND, Pierre CHATEAU, André PLANTECOSTE, David ERNEST, David BRUEL, Gabriel CARANOBE.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CAYRON

1/APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 JUILLET 2013 :

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 29 juillet 2013, document publié en mairies et adressé à l'ensemble des délégués titulaires et suppléants votants.

Le Conseil communautaire, à la majorité (1 voix contre), approuve le compte-rendu de la séance du 29 juillet 2013.

M. Jean-Claude MUET (voix contre) explique qu'il a été omis de porter sur le compte-rendu, pour la partie relative à l'aménagement de la Zone d'Activités, l'absence de financements de l'Etat (DETR) et de la Région.

Le Président explique, que pour la DETR, le dossier est redéposé en 2014, le Préfet acceptant de revoir les attributions aux zones d'activités.

2/SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Le Président fait le bilan du service d'assainissement non collectif, créé en 2009. Toutes les communes ont été visitées. Il donne le détail de ce bilan, dont disposent les élus (**annexe 1**).

M. Jean-Claude MUET demande des explications sur les tarifs pratiqués au SPANC et souhaite qu'ils soient joints au présent compte rendu (**annexe 2**). A la lecture du bilan, M. Robert CROS s'interroge sur la périodicité de visite des micro-stations prévues tous les 2 ans. Il lui est répondu que la réglementation actuelle impose cette périodicité là. M. R. CROS explique de plus, ce qu'est une micro-station. M. Michel CASTANIER indique qu'elles sont utiles lorsque les usagers n'ont pas de place sur leur terrain pour une installation classique. M. Michel MERAL rappelle qu'en ce qui concerne l'assainissement collectif, l'utilisateur supporte des frais annuellement. M. Michel MONIER lui rappelle que toutefois, il convient d'ajouter les frais d'investissement. M.M.MERAL évoque la possibilité d'appliquer une taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif, qui peut être onéreuse. M. Frédéric LASSALE demande dans quelles conditions les visites, après 6 ans, seront faites. Le Président explique que les visites seront reprises dans l'ordre mais qu'on s'attachera aux installations non acceptables ou acceptables avec réserve. Il est rappelé que les critères d'avis à formuler ont évolué en 4 ans.

Puis il rappelle le projet de la Communauté de commune de signer une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, afin de faire bénéficier d'aides importantes (jusqu'à 4200 €) à la réhabilitation des installations. Cette opération avait été présentée en bureau des Maires en avril dernier par le représentant de l'Agence de l'Eau.

Aujourd'hui, il s'avère que, de trop nombreux dossiers pouvant être financés, l'Agence de l'eau a suspendu son programme d'aides. Nous sommes donc tenus à la décision qui sera prise par l'Agence de l'Eau mi-novembre prochain. Le Président craint que les subventions annoncées soient annulées ou que les critères d'attribution soient plus restrictifs.

M. Nicolas CAYRON demande ce qu'il advient aux personnes qui ne procèdent pas à la réhabilitation de leur installation. Le Président répond qu'en cas de nuisance avérée, le Maire de la Commune peut les mettre en demeure de réaliser des travaux.

M. Clément RAYMOND demande si cela fait vraiment partie des missions de l'Agence de l'Eau de verser des subventions pour l'ANC. Le Président répond affirmativement, indiquant qu'en interne, on a déjà répertorié les dossiers de Cassaniouze (1^{ère} commune) susceptibles d'être financés.

3/EMPLOI AVENIR :

Le Président propose de créer un emploi d'avenir à l'Accueil de loisirs. Le temps de travail de la personne recrutée serait légèrement modulé pour lui permettre le cumul d'heures sur les périodes d'ouverture de l'Accueil de loisirs.

L'agent viendrait en appui du personnel existant, et éviterait l'emploi d'un animateur temporaire. Il explique qu'en 2012, il existait un contrat CUI à l'Accueil de loisirs. L'objectif est d'embaucher la personne que l'on a déjà eu en contrat CUI et qui a remplacé l'animatrice du RPE lors de son congé maternité.

Le Président précise que les conditions n'étant pas complètement remplies, une dérogation est nécessaire pour ce recrutement. La commission chargée de donner un avis sur les dérogations ne statuant que fin octobre, l'embauche interviendra le 15 novembre au plus tôt. Il demande à l'assemblée l'accord pour cet emploi.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à recruter une personne dans le cadre des Emplois avenir pour une durée de 3 ans, à temps complet.

Le Président informe qu'un autre emploi d'avenir sera peut-être créé en fin d'année au service technique.

M. Frédéric LASSALE demande s'il y a obligation d'embauche au terme du contrat. Le Président répond que seule la formation est obligatoire dans le cadre de ces contrats.

4/BÂTIMENT ENFANCE JEUNESSE :

Le Président expose que l'équipement est opérationnel. Manque encore l'achat de matériel. La construction est payée à hauteur de 97.45 %. Dans l'ensemble, les travaux se sont bien déroulés. Le retard pris était dû aux intempéries.

Il explique de plus, qu'il convient de signer un avenant de 1 792.78 € HT sur un montant initial de 26 066.69 € HT, représentant plus de 5 %, au marché du lot Serrurerie. Il s'agit de 2 portails qui n'étaient pas prévus. Il demande donc l'autorisation de signer cet avenant avec l'entreprise Vernet automatisme.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer le dit avenant.

5 /BILAN ETE 2013 A L'ACCUEIL DE LOISIRS :

Le Président fait le bilan d'activité de l'Accueil de loisirs de cet été 2013.

Sur les 33 jours d'ouverture, 16 journées « sortie » ont été réalisées (15 étaient prévues, 1 a été reprogrammée compte tenu de la demande). Sont à noter, entre autres, une sortie à Aqualand, le stage de voile au Ribeyres, (3 jours pour 37 enfants), le baptême de l'air, le Théâtre de rue, les mini-séjours (2 à Hossegor pour initiation au surf et 1 à Villefrance de Panat, ...

On enregistre donc, pour l'été 2013, 1515 journées CAF dont 315 en camps, alors de pour 2012, on enregistrait 1288 journées, en 2011, 1250 journées,

Cet été, l'Accueil de loisirs a concerné 241 enfants pour 158 familles différentes. Sur les 33 jours d'ouverture, on a enregistré une moyenne de 36 enfants par jours (sans les camps). Sur les sorties à la journée, on enregistre une moyenne de 45 enfants.

Aux mini-séjours, ont participé en moyenne 21 enfants.

Le Président se réjouit de cette fréquentation. Il rappelle que le nombre maximum d'enfants à accueillir est de 49 par jour.

M. Nicolas CAYRON expose qu'il a regardé en détail les activités qui lui ont paru intéressantes mais regrette qu'il n'y ait pas eu de sortie à la base de canoë kayak. Le Président approuve et souhaite qu'à l'avenir les enfants de l'Accueil de loisirs fréquentent la base de canoë de Vieillevie. M. Vincent DESCOEUR dit qu'il convient de l'exiger aux services.

M. Claude DELMAS demande s'il est possible d'accueillir davantage d'enfants. M. Michel MERAL explique que nous sommes agréés pour 49 enfants. En accueillir plus exigerait une autre organisation de l'Accueil de loisirs. M. Pierre MONTARNAL demande si des enfants de l'extérieur peuvent venir à l'Accueil de Loisirs. Le Président rappelle que les enfants de la Communauté de communes sont prioritaires. M. M.MERAL précise qu'augmenter la capacité d'accueil suppose d'augmenter les moyens.

6/PARC D'ACTIVITES :

Le Président expose que les marchés de travaux sont signés et notifiés. Le groupement d'entreprises MATIERE/DAUDE doit intervenir dès début novembre.

Une convention est à signer avec le Département pour les travaux concernant l'accès à la zone d'activités de la RD 920.

La Communauté de communes reste Maître d'ouvrage pour ces travaux ; le Conseil général reversera un fonds de concours de 50 % à l'issue des travaux, soit la somme de 51 900 € diminuée de la moitié du coût de la signalisation horizontale et verticale.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer la dite convention avec le Président du Conseil général.

M. Jean-Louis PUECH souhaiterait connaître qui est propriétaire du délaissé en pointe du terrain, vers Lafeuillade. M. Georges DELPUECH répond que cela appartient au Département et à des particuliers. M. J.-L. PUECH demande si cela deviendra une aire de retournement. Le Président dit que non, une nouvelle voie sera créée dans la zone. M. Jean-Claude MUET demande s'il y a des candidats pour l'achat dans la zone. Le Président explique que rien n'est signé, il a juste quelques contacts.

Il précise qu'un grand panneau informatif de 12 m², avec le prix des lots et le plan de la zone, est commandé et qu'il sera installé sur les lieux pour être visible de la route.

7 / STATIONS DE TRAITEMENT DE L'ARSENIC :

Le Président explique que les travaux se terminent et que les stations devraient être opérationnelles dès novembre (celle des Trois Arbres vers mi-octobre) Dès qu'elles seront mises en service, une période de contrôles suivra. A ce jour, sont payés 67.55% des travaux.

8/ETUDE LOCALE DE L'EAU :

Le Président rappelle le plan local de distribution d'eau potable du secteur sud du Pays de Montsalvy. Sont concernées les communes de Calvinet, Cassaniouze, Junhac, Lapeyrugue, Montsalvy, Sénezergues et Vieillevie. Une première étape consistait en l'achat de compteurs généraux. Aujourd'hui, il convient de passer à l'étude. Le montant total estimé est de 169 906 € HT. Le montant des aides du Conseil général et de l'Agence de l'eau Adour Garonne couvre 70 % des dépenses. Les 30 % restants sont avancés par la Communauté de Communes et remboursés par les communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte le projet et sollicite les subventions.

9 / COMPTABILITE :

➤ ANNULATION DE FACTURES D'ORDURES MENAGERES

M. Michel PUECH explique que cette année, ont été traitées une cinquantaine de réclamations sur la facturation des redevances ordures ménagères, soit bien moins que l'an passé. Il y a lieu d'annuler 31 factures pour un montant total de 4 198 €. Parmi les redevables dont les factures sont annulées, 11 recevront une nouvelle facture avec un autre tarif, pour un montant de 1532 €. La différence de 2 666 € représente 0.53 % de la recette totale.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres autorise l'annulation de factures et la réduction du titre de recettes correspondant, de 4 198 €.

➤ PARTICIPATION A L'ASSOCIATION ICARE

M. M. PUECH explique qu'en 2011, nous avons adhéré à l'Association ICARE en charge de la réalisation du chemin de Grande Randonnée (anciennement dit Clunisien). Une cotisation annuelle de 1000 € était prévue. Or, nous avons omis de la payer en 2012 et de l'inscrire au budget en 2013. Il convient de régulariser en versant une subvention de 2000 €.

Pour cela, un virement de crédit de 900 € est nécessaire ; la réserve de 1100 € inscrite au chapitre des subventions doit être mobilisée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres autorise :

- **la mobilisation de la réserve de 1100 € inscrite au C/6574**
- **le virement de crédits suivants : C/6574 : + 900 € - C/60632 : - 900 €**

M. Michel CASTANIER rend compte de l'Assemblée générale d'ICARE qui s'est tenue dernièrement à Entraygues sur Truyère. Il explique que le dépôt du dossier est imminent, la partie administrative Cantal est terminée. Manquent sur l'Aveyron quelques autorisations de passage. Il précise que le GR rentrera dans notre communauté de communes par Lapeyrugue, se poursuivra sur Ladinhac, Montsalvy, Junhac, Sénezergues puis Cassaniouze.

M. J.-C. MUET souligne l'important travail effectué par Messieurs PLANTECOSTE à Cassaniouze et ROQUES à Montsalvy.

➤ Emprunt ZA :

Le Conseil communautaire a autorisé un emprunt de 700 000 € pour financer les travaux d'aménagement de la zone d'activités. Après réflexion, et au vu des propositions, il n'a été emprunté que 500 000 € auprès de la Banque Postale à un taux fixe de 3.55 % (remboursement trimestriel et à amortissement constant).

10 /QUESTIONS DIVERSES :

- POLE D'EXCELLENCE RURALE : Le Président rappelle que dans le cadre de l'avenant au PER, la date limite de dépôt des pièces des dossiers inscrits était fixée aujourd'hui, 30 septembre. Il précise que les nouveaux dossiers présentés par les communes de Lafeuillade en Vézie, Leucamp et Teissières les Boulies ont effectivement été déposés en temps et heures.
- CONSTRUCTIBILITE LIMITEE : Le Président expose que certains Maires ont vu des certificats d'urbanisme rejetés en raison de la règle de la constructibilité limitée, portant comme critère la présence d'au moins 5 habitations. Il précise qu'au Conseil d'administration de l'AMF, qui aura lieu ce vendredi 3 octobre, le sujet sera évoqué. Absent ce jour là, le Président adresse une lettre au Président de l'Association des Maires dont il donne lecture (**annexe 3**).
- CAUE : M. J.-C. MUET expose qu'il a assisté à l'Assemblée générale du CAUE et regrette que la Communauté de communes n'y soit pas adhérente compte tenu du travail qu'effectue cet organisme. Le Président répond que la règle établie consiste à ne pas cumuler les participations financières des communes et de la Communauté de communes.
- INAUGURATIONS DES NOUVEAUX EQUIPEMENTS : Le Président explique que le bâtiment Enfance Jeunesse et les stations de traitement de l'arsenic seront inaugurés le samedi 26 octobre 2013. Il précise que tous les délégués communautaires, titulaires et suppléants, seront invités.
- PROGRAMMATION CULTURELLE 2013/2014 : Il est remis à chaque Maire des tracts relatifs à la programmation de la Communauté de communes.
- DECOUPAGE CANTONNAL : Monsieur Vincent DESCOEUR souhaite s'exprimer sur la nouvelle carte des cantons. Il précise que seul, le Conseil général est consulté, et qu'il doit formuler son avis dans un délai de 6 semaines. La loi dit que la représentation des conseillers généraux est en binôme. On a donc une diminution du nombre de cantons. Pour notre département, on passe à 15 cantons pour 30 élus. Les nouveaux cantons doivent compter au moins 10 000 habitants, d'où quelques difficultés de découpage dans les territoires ruraux.

M. V.DESCOEUR, en tant que Président du Conseil général, a fait les préconisations suivantes :

1/ respect des intercommunalités : pendant deux ans, les élus de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale ont patiemment travaillé afin d'établir une carte de l'intercommunalité. Leurs travaux n'ont pas été respectés.

La carte est mise en péril, exemples : le Pays de Salers est sur 3 cantons ; la Communauté de communes de Pierrefort avait intégré la commune de Neuvéglise : aujourd'hui, sur cet EPCI, il a 2 cantons et Neuvéglise est chef lieu de l'un.

Enfin, pour notre Communauté de communes, Teissières les Boulies n'est pas dans notre nouveau canton.

2/ respect de l'intégrité des Villes du Cantal (sous-préfectures) : Saint-Flour couvre 2 cantons, et St Georges et sa ZA juxtaposée à la Ville de Saint Flour, rejoint le canton de Saint Urcize ; la Communauté de communes de Mauriac est la plus démembrée.

3/ variation de plus ou moins 20% sur le nombre d'habitants : ainsi, en ville on aurait eu de gros cantons de 12 000 habitants, pour 8000 dans les cantons ruraux. Aujourd'hui, c'est le canton de MAURIAC le plus peuplé.

Les parlementaires de montagne demandent des dérogations pour raisons géographiques, notamment relief.

M. V. DESCOEUR dit que ce découpage est incohérent, et il est sidéré de la manière qu'il est fait. La CDCI n'est pas respectée. En Châtaigneraie, l'idée avait germé d'une fusion des quatre communautés de communes la composant ; aujourd'hui, il y a un pôle urbain dans chacune d'elles.

Il dit que c'est une chose qui concerne tous les élus et seul le Conseil général peut émettre un avis. Le projet de décret prévoit la dénomination « le canton de ... », le nom de la commune indiquée devenant de fait chef lieu de canton.

M.V. DESCOEUR évoque le caractère politique de ce découpage, indiquant qu'il l'a découvert en temps réel et que pour le coup, ils y sont allés un peu fort

Ce qu'il redoute le plus, c'est que ce maillage de 10 000 habitants soit fatal aux ruraux, notamment en matière des services publics avec des doublons (trésoreries, gendarmeries, ...) avec des difficultés pour s'organiser sur un territoire, comme par exemple Neuvéglise, avec 2 conseillers généraux et plusieurs communautés de communes. Il déclare que cela ne va pas vers la simplification.

Sur notre communauté de communes se pose le problème de Teissières les Boulies. M. Yves COUSSAIN se dit très surpris de cette dissociation. Il souhaite que sa commune soit sur le même canton que les autres constituant la communauté de communes du Pays de MONTSALVY.

M. V.DESCOEUR pense que, si demain, la commune de Teissières les Boulies confirme son souhait d'être du même canton que les autres communes de la Communauté, il conviendrait de présenter une motion au conseil communautaire.

M. J.-CL. MUET s'insurge du projet de lettre des maires au Préfet, transmis à la hâte dans chaque commune pour validation avant vendredi dernier. Le Président lui explique que cette lettre soulevait le problème de la ruralité et de l'intercommunalité et qu'elle avait été décidée en commun lors du bureau des Maires.

Ont signé Monsieur Jean BONNET, Président, et Monsieur Nicolas CAYRON, secrétaire de séance.